

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00391
Numéro SIREN : 414 248 203
Nom ou dénomination : AJC INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2024 sous le numéro de dépôt 24421

AJC INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée à Capital Variable
au capital de 7622.45 Euros

Siège social : 6 rue Rougemont
75019 PARIS

R.C.S : PARIS 414 248 203

PROCES-VERBAL **DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20/12/2023**

Le Vingt Décembre deux mille vingt-trois,

À dix heures,

Les associés de la société « A.J.C. INGENIERIE », société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros de valeur nominale chacune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 248 203, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social situé 6 rue Rougemont 75009 PARIS, sur convocation régulière de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance, de laquelle il résulte que sont présents :

– ☐ Monsieur Cédric ABID propriétaire de **Cent vingt-cinq** parts sociales, ci
..... 125 parts.
Numérotées de 1 à 125.

– ☐ Monsieur Charles ABID propriétaire de **Soixante-trois** parts sociales, ci
..... 63 parts.
Numérotées de 251 à 313.

– ☐ Madame Nathalie ABID propriétaire de **Soixante-deux** parts sociales, ci
..... 62 parts.
Numérotées de 376 à 437.

– ☐ S.A. S AJC FORMATION propriétaire de **Deux cent cinquante** parts sociales, ci
..... 250 parts.
Numérotées de 126 à 250, de 314 à 375 et de 438 à 500.

Total égal au nombre de parts composant le capital social :
CINQ CENTS parts sociales, ci 500
parts.

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi cinq cents parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie ABID, Gérante Associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport établi par la gérance,**
- **Nomination du Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire,**
- **Autorisation à donner au Commissaire aux comptes d'adresser directement au Greffe du tribunal les rapports devant faire l'objet d'un dépôt et les documents qui y sont joints,**
- **Questions diverses,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- la feuille de présence,
- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente donne lecture du rapport établi par la gérance. Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la fin de mission de la société DCYL AUDIT de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en remplacement à compter de ce jour :

- La Société **VENDOME AUDIT CONSEIL**, représentée par Monsieur David OUANOUNOU Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros Dont le siège social est situé au 4 Rue Galilée 75016 PARIS, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 789 452 182 Inscrite au tableau de la Compagnie Régionale de Paris en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Ledit Commissaire aux Comptes a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

ANJ

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, et Conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce, décide d'autoriser le Commissaire aux comptes à adresser directement au Greffe du Tribunal les rapports devant faire l'objet d'un dépôt et tous les documents devant être déposés au Greffe après avoir été soumis à l'Assemblée, dans les mêmes délais que ceux qui s'imposent à la Société.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un exemplaire, de **des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Gérante et les associées.

copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité requises qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AJC INGÉNERIE
6, Rue Rougemont - 75009 PARIS
Tél. : 01 48 78 16 86 / Fax : 09 72 12 73 78
SIRET : 414 248 203 00021 - N° Activité : 11 78 51 886 75